M. du Budget

## REPUBLIQUE DE DJIBOUTI UNITE-EGALITE-PAIX

## PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Loi de Finances n°166/AN/16/7ème L
Portant Budget initial de l'Etat pour l'exercice 2017.

## L'ASSEMBLEE NATIONALE A ADOPTE LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT

- VU La Constitution du 15 septembre 1992;
- **VU** La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6<sup>ème</sup> L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution ;
- VU La Loi n°107/AN/00/ 4ème L du 29 octobre 2000 relative aux Lois de Finances;
- VU La Loi de Finances n°108/AN/00/4ème L portant modifications du Code Général des Impôts (partie fiscalité indirecte) ;
- VU La Loi de Finances Additive n°16/AN/08/6<sup>ème</sup> L portant exonérations de la TIC des denrées alimentaires de base ;
- VU La Loi de Finances n°82/AN/14/7<sup>ème</sup> L portant budget de l'Etat pour l'exercice 2015 ;
- VU La Loi de Finances n°112/AN/15/7<sup>ème</sup> L portant Loi de Finances Rectificative du budget de l'Etat pour l'exercice 2015;
- VU La Loi de Finances n°113/AN/15/7<sup>ème</sup> L portant Règlement Définitif des Comptes de l'Etat pour l'exercice 2014 ;
- VU La Loi n°53/AN/14/7ème L du 23 juin 2014 portant organisation du Ministère du Budget ;
- VU Le Décret n°2016-109/PRE du 11 mai 2016 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU Le Décret n°2016-110/PRE du 12 mai 2016 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- **VU** Le Décret n°2016-148/PRE du 16 juin 2016 fixant les attributions des Ministères ;